



COMMUNE DE SAINT TROJAN LES BAINS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté municipal n°2025-69 du 7 Août 2025, Madame Le Maire de Saint Trojan les Bains a décidé de soumettre à l'enquête publique le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Trojan Les Bains, pendant une durée de trente-trois jours (33) consécutifs du **lundi 01 septembre 2025 à 09H00 au vendredi 3 octobre 2025 à 16H00** en mairie de Saint Trojan Les Bains.

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte de ses intérêts par le dépôt d'observations et de propositions (L.123-1 du Code de l'environnement).

Mme Christine YON a été désignée commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Poitiers.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, soit du lundi 01 septembre à 09H00 au vendredi 03 octobre à 16H00, le dossier d'enquête publique sera accessible au public :

*au format papier consultable à la mairie de Saint Trojan Les Bains aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit les lundis, mercredis et jeudis de 09h00 à 12H30 et de 13H30 à 16H00, les mardis et vendredis de 09H00 à 12H30 et les samedis de 09H00 à 12H00.

* au format dématérialisé depuis le site internet de la mairie : <https://www.saint-trojan-les-bains.fr>

*et depuis un poste informatique dédié mis à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci indiqués précédemment (dossier dématérialisé).

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire-enquêteur sera également déposé à la mairie de Saint Trojan Les Bains pour être mis à disposition du public. Il sera consultable pendant toute la durée de l'enquête aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie indiqués précédemment.

Le dossier d'enquête public comprend notamment les éléments suivants :

*La délibération du conseil municipal arrêtant le projet de révision du plan local d'urbanisme ;

* Le bilan de concertation ;

*La synthèse des observations et des propositions formulées par le public lors de la concertation ;

*Le projet de révision du plan local d'urbanisme, comprenant :

-Lerapportdeprésentation,

-Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation,

- Le règlement écrit,

-Le règlement graphique,

-Le dossier des annexes.

* Les avis émis par les personnes publiques associées

* L'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;

* L'avis de la commission départementale des sites, de la nature et des paysages ;

* L'avis délivré de l'autorité environnementale.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et **consigner éventuellement ses observations, proposition et contre-propositions** :

*Sur le registre papier d'enquête publique disponible en mairie pendant les heures ouvrables.

*Par courrier transmis par voie postale, ou déposé en mairie à l'adresse suivante : Mme Yon, commissaire-enquêteur : enquête publique sur la révision du PLU- Mairie de Saint Trojan Les Bains – 66 rue de la République – 17370 Saint Trojan les Bains

*Par courrier électronique à l'adresse suivante : accueil@saint-trojan-les-bains.fr avec objet : « enquête publique pour la révision du plan local d'urbanisme de Saint-Trojan-les-Bains » et « à l'attention du commissaire enquêteur »

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à la mairie de Saint Trojan les Bains.

Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint Trojan Les Bains afin de recevoir ses observations et propositions écrites ou orales aux dates et suivantes :

* Le lundi 01 septembre 2025 de 09H00 à 12H00,

* Le mercredi 24 septembre 2025 de 09H30 à 12H30,

* Le vendredi 03 octobre 2025 de 09H30 à 12H30

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les deux journaux suivants, publiés dans le département : Sud-Ouest et Le Littoral.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié par voie d'affiches installées en mairie ainsi que dans différents lieux de la commune.

L'avis sera également mis en ligne sur le site internet de la commune : <https://www.saint-trojan-les-bains.fr>

À l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie de Saint-Trojan-Les-Bains aux heures d'ouverture de la mairie, ainsi que sur le site internet de la commune : <https://www.saint-trojan-les-bains.fr>, pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur la révision du PLU. Il pourra, au vu des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et des conclusions du commissaire-enquêteur, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de son approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme à la mairie de Saint-Trojan-Les-Bains.